

Compte rendu de séance

Séance du 26 Juin 2019

L' an 2019 et le 26 Juin à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de COSME GUY Maire

Présents : M. COSME GUY, Maire, Mmes : CHEVREAU CAROLE, COURTEMANCHE ELIANE, DUBOIS JOCELYNE, LE GROS MARTINE, MM : BELLANGER FREDERIC, GASNIER STEPHANE, HOUDAYER LAURENT, HUBERT JOËL, POTTIER FREDERIC, RAYMOND JOHANN

Excusé(s) : Mmes : BONTEMPS VERONIQUE, GIGNON AURELIE, PORTIER VERONIQUE
Absent(s) : M. CLAVEL IAN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 18/06/2019

Date d'affichage : 18/06/2019

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de MAMERS
le : 27/06/2019

et publication ou notification
du : 27/06/2019

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE GROS MARTINE

Assainissement

Monsieur le Maire fait savoir que Mme Ménard de Label Environnement ne peut pas être présente à cette réunion.

Monsieur le Maire donne un petit bilan des résultats de la campagne de mesure en nappe haute et les résultats de l'inspection télévisée.

L'ensemble du réseau assainissement est correct sauf sur la première partie de la rue de la Maladrerie et sur plusieurs points dans la rue Marcel-Lallouet.

Ecoles

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Chevreau suite au conseil des écoles du 14 juin 2019.

Nombre d'élèves des 2 écoles : 164 enfants

Maintien de la piscine pour les deux écoles

Présentation des projets

Bilan financier

Fête des écoles à Mézières-sur-Ponthouin, dimanche 30 juin 2019

Etat de non valeur

réf : 201906del01

Après délibération,

Le Conseil Municipal opte pour l'état de non valeur concernant des côtes anciennes

irrécouvrables de 2010 et 2012 qui s'élève à 991.25 €.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un emploi

réf : 201906del02

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de la restauration et de la garderie

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Agent polyvalent (de restauration, et de garderie) sur le grade d'Adjoint technique territorial, à temps non complet pour une *durée hebdomadaire de service, de 28 /35ème* à compter du 01/07/2019,

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Entre l'indice brut 348 et 407 (Adjoint technique territorial)

Après en avoir délibéré le conseil Municipal adopte (à 10 voix favorables – 0 contre – 1 abstention) ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

Devis

réf : 201906del03

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide de retenir les devis suivants :

Matériels de boucherie

EPMA : 4 040 € H.T

Matériels sono église

TERRE DE SON WATT SONO : 846.34 € H.T

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux

Permis de construire de la salle "Jean-Lanoë" en cours

Début des travaux de la salle en novembre

Subventions accordées :

DETR 49 770 € et la Région : 30 000 €

Pas de DSIL pour cette année. Il faudra redéposer le dossier en décembre 2019 pour 2020.

Reste la subvention de la CDC (Contrat de ruralité) et le Département à recevoir.

Portail cimetière de Ponthouin

Le Conseil Municipal décide de le lasurer.

Installation du photocopieur de la mairie, le 4 juillet 2019.

Lotissement Franc Baron

Dossier pour la demande d'instruction du dossier au titre de la Loi sur l'eau transmis à la DDT le 18 juin 2019.

Délai de 2 mois pour la réponse.

Réunion du 24 juin avec SODEREF :

Mise en ligne du marché, le 1er ou 2 juillet 2019 avec 3 semaines de consultation pour les entreprises

Remise du rapport par SODEREF et choix des entreprises par la Commission d'appel d'offres, le 30 juillet 2019 à 18 h et réunion du Conseil Municipal le 31 juillet 2019 pour valider les offres retenues.

Devis orange

réf : 201906del04

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis d'ORANGE :

- Etude, suivi des travaux et recette de conformité des infrastructures en lotissement pour réseaux fibre optique et cuivre pour un montant de 2 134 € H.T

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Choix du luminaire

Commerces

Boulangerie : ouverture entre août et septembre 2019

Boucherie : en cours

Cérémonie du 10 août 2019

Réunion avec les Amis de la 2ème DB, le 24 juin 2019

Pas de changement sur le déroulement de la cérémonie

Présentation des affiches

Choix du menu à la prochaine réunion

Voir avec l'ONAC pour avoir une exposition

Affaires diverses

Pique nique de l'école : mardi 2 juillet 2019 à la Table du Puisard

Vide-Greniers : dimanche 7 juillet 2019

Remise des livres au CM2 : lundi 1er juillet 2019

Lettre de Mme Ponceblanc

Lettre de la CDC pour distribution des sacs translucides en septembre (3 jours) en mairie

Mise à disposition de la salle des Associations : dimanche 30 juin 2019 pour l'Ass Jumeaux et plus (Mme Sèche)

Ecole de St Cyr : 18.19.23 et 24 septembre 2019 sur la commune

Ecole de Saumur : 25 et 26 juin 2019

Rallye 13 et 14 juillet 2019

Départ en retraite de Mme Garouis le vendredi 19 juillet 2019

Arrêt de travail de Mme Yzeux Alexandra jusqu'au 6 septembre 2019

Dossier de Mme Chassais

Traitement des mouches dans l'église par Mrs Hubert et Cosme

Congélateur du restaurant scolaire

25 enfants de Courcemont vont venir à l'école de Mézières et vont prendre le repas au restaurant scolaire : jeudi 4 juillet 2019

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdit,

Et ont signé les membres présents.